

INFO RAPIDE n°104 – le 26 mai 2026



Edito : Le cahier revendicatif de la CFDT, des propositions et des avancées à la CAPB et au CIAS Pays basque

Edito : Depuis la mise en place du pacte social porté par la CFDT en 2019, notre organisation s'est toujours attachée à faire connaître, en début d'année, les revendications que nous portons au cœur du dialogue social.

En cette année d'élections municipales, nous n'avons pas dérogé à la règle.

Fruit du travail des militant.e.s et adhérent.e.s de notre syndicat, **notre cahier revendicatif** a été transmis au mois d'avril. Ce travail revendicatif rythmera et alimentera les dossiers qui seront abordés lors des groupes de travail paritaires. Le même exercice sera réalisé dans les jours à venir pour le CIAS Pays basque.

Les nouvelles et nouveaux élu-e-s politique en charge des ressources humaines auront ainsi de quoi plancher dans les mois à venir, au cœur d'un dialogue social opérant et construit depuis bientôt 10 ans où la CFDT est active et engagée pour les agent.e.s territoriaux.

Souhaitant toujours partager nos travaux de représentants du personnel, vous avez la possibilité de prendre connaissance de nos revendications 2026 en cliquant [ICI](#)



La fable du jour : Le point d'indice à 7.93 € ?

Eh oui ! Pourquoi ne pas penser que cela ressemble à une fable ? Un point d'indice à 7.93 € !

Le constat est désormais difficile à ignorer : la valeur du point d'indice dans la fonction publique s'est progressivement décorrélée de l'évolution réelle du coût de la vie.

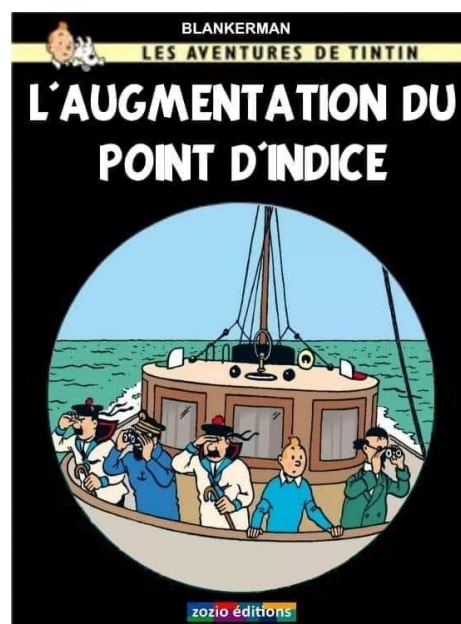
Une étude laisse apparaître que si elle avait suivi l'inflation depuis 1990, elle atteindrait aujourd'hui environ **7,93 € brut par point majoré**. Dans les faits, elle est fixée à **4,92278 €**, soit un écart proche de **38 %**.

La dernière revalorisation générale remonte au **1er juillet 2023 (+1,5 %)**. Depuis, aucune augmentation globale n'a été décidée. Seule mesure notable : l'attribution de **5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024**, sans effet sur la valeur du point elle-même.

Ce décrochage est désormais visible dans les collectivités territoriales. Les conséquences sont concrètes : Difficultés de recrutement, perte d'attractivité de certains métiers, tensions sur les postes techniques et d'encadrement, départs vers le secteur privé, et sentiment croissant de reconnaissance insuffisante chez les agents.

Face à cette situation, les employeurs publics mobilisent d'autres leviers : action sociale, télétravail, qualité de vie au travail, politique indemnitaire ou encore management de proximité. Des outils utiles, mais qui ne compensent pas durablement l'absence de revalorisation salariale structurelle.

Au-delà de la question budgétaire, le sujet du point d'indice devient donc un enjeu central pour l'avenir du service public : attractivité, fidélisation des compétences, continuité des missions locales et soutenabilité du modèle RH territorial.



L'état fait peser de plus en plus sur les collectivités la question salariale, poursuivant creusant encore plus l'inégalité entre les collectivités territoriales.



Fruit des négociations syndicales après la fusion des intercommunalités du Pays basque, le COS Pays basque a tenu son assemblée générale.

Après l'examen du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2025, l'assemblée générale a mis en lumière une dynamique de développement confirmée, tant sur le nombre de bénéficiaires que sur le volume des prestations sociales distribuées.

En 2025, l'association a accompagné les agents de 16 structures adhérentes, avec une montée en puissance progressive de nouvelles collectivités. Pour les années à venir, le développement du COS Pays basque est un des axes forts de nos travaux. Porté dans les statuts, ce travail de conviction des nouveaux exécutifs de rejoindre notre association est une priorité pour nous.

Les subventions des employeurs constituent l'essentiel des ressources, en hausse de **+11 % ce qui** traduit l'évolution de la masse salariale et l'adhésion progressive de nouvelles structures.

Côté action sociale, les prestations restent très centrées sur le quotidien des agents :

- **Enfance (31,8 % des prestations)** avec une progression des aides à la rentrée scolaire et aux loisirs,
- **Chèques-vacances (près de 30 % des prestations)**, utilisés par 388 agents,
- **Noël**, qui concerne plus de **1 500 agents et 1 100 enfants**,
- et des dispositifs complémentaires (CESU, culture, solidarité, événements de vie).

Que pense les agent.e.s adhérent.es du COS ? Le niveau de satisfaction des bénéficiaires reste élevé, avec environ **90 % de satisfaction** relevés dans l'enquête 2025, confirmant l'adéquation des prestations aux attentes.

L'année est également marquée par une activité soutenue des instances : **10 réunions de bureau exécutif, 6 conseils d'administration et 1 assemblée générale**, témoignant d'un pilotage régulier de l'association. Les bénévoles sont au cœur du projet et portent avec force l'intérêt général au service du plus grand nombre.

Pour finir, l'AG a souligné les perspectives 2026, considérée comme une année charnière avec la **refonte des statuts** et la préparation d'une nouvelle convention-cadre, visant à renforcer la gouvernance et consolider l'action sociale sur le territoire.

Il est toujours bon de conclure en rappelant que le COS Pays basque c'est avant tout :

Par les agent.e.s, pour les agent.e.s !





Elections professionnelles : SAVE THE DATE 10 décembre 2026 – Les CST (Comité Social Territorial)

Les élections professionnelles se dérouleront le jeudi 10 décembre 2026 > as-tu pensé à noter cela sur ton agenda ?

Pourquoi votons-nous ? Pour le CST : une instance clé dans la FPT

Le Comité Social Territorial (CST) est créé dans toute collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ou auprès des centres de gestion (CDG) pour les structures plus petites. Il peut aussi être commun (commune + CCAS/CIAS, ou EPCI + communes membres) comme cela est le cas entre la CAPB et le CIAS PAYS BASQUE

Composition du CST

Le nombre de représentants du personnel dépend des effectifs.

Dans nos collectivités nous sommes dans la tranche de 1 000 à 2 000. **Nous avons fait le choix de valider un CST avec 8 représentant.e.s de personnels titulaires et 8 représentant.e.s suppléant.e.s**

Les représentant.e.s sont élu.e.s sur la base de listes syndicales.

Élections : un enjeu central pour le syndicalisme

Pour siéger au CST :

- il faut être électeur et éligible
- et donc figurer sur les listes établies selon les règles électorales

Les listes doivent respecter :

- la mixité femmes/hommes proportionnelle
- des règles strictes de composition (nombre de noms, alternance, etc.)
- une liste unique par organisation syndicale

Point stratégique pour les organisations syndicales

Le document insiste sur un élément central :

C'est la présence et les résultats aux élections en CST qui conditionnent :

- la représentativité syndicale
- les moyens syndicaux

A noter :

- **Le CST est l'instance centrale du dialogue social territorial**
- **Son accès est conditionné à des règles strictes de représentation**
- **Les élections CST sont déterminantes pour les moyens syndicaux**



VOTER CFDT, C'EST VOTER POUR VOUS

VOTEZ CFDT
VOTRE VOIX NOTRE ACTION



Prix des carburants : l'état avance à petits pas...

La CFDT a saisi dès le mois de mars les élu.e.s sur l'impact important que fait peser l'envolée des prix des carburants sur le pouvoir d'achat des agent.e.s.

Si des mesures catégorielles ont été prises très rapidement pour certains secteurs, il a fallu monter au créneau pour faire entendre les voix des autres secteurs.

Aussi une première mesure générale dite « **Grands rouleurs** » a été prise sous la forme d'une prime dont vous trouvez les infos dans le graphique ci-dessous mais cela reste insuffisant.

Pour nos collègues du CIAS PAYS BASQUE, et plus particulièrement les aides à domicile les mesures annoncées sont les suivantes :

- une revalorisation des indemnités kilométriques équivalente à 20 centimes par litre de carburant ;
- la possibilité de cumuler cette aide avec l'aide nationale destinée aux travailleurs « grands rouleurs » ;
- une aide à la location de véhicules électriques d'occasion, avec un loyer annoncé entre 50 € et 90 € par mois sans apport ;
- une réévaluation des aides accordées aux transporteurs sanitaires.

Nous sommes dans l'attente de l'installation du conseil d'administration du CIAS Pays basque le 10 juin prochain pour pouvoir relancer le dialogue social et notamment ce sujet prioritaire.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO IMPORTANTE

AIDE CARBURANT

Vous êtes peut-être concerné !

2026



1 | QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



Vous utilisez votre **voiture** pour aller travailler



Vous avez des **revenus modestes**



Vous faites :

+15 km

entre votre domicile et votre travail

OU

+8 000 km/an

pour le travail (professions mobiles)

2 | COMBIEN ?



- ✓ Une aide de l'État
- ✓ Versée en une seule fois

* Montant indicatif

3 | COMMENT FAIRE ?



Demande à faire **VOUS-MÊME**

impots.gouv.fr



Ouverture prévue : **MAI 2026**

Aide rétroactive
(avril → juin)



IMPORTANT !



Ce n'est PAS automatique



Ce n'est PAS l'entreprise qui la verse



Si vous ne faites rien = **VOUS PERDEZ L'AIDE**

4 | QUI EST CONCERNÉ SELON LES REVENUS ?

Il faudra faire partie de la moitié des Français les moins aisés, qui se situent "sous la médiane du revenu imposable", a détaillé le ministre de l'Economie, Roland Lescure, sur France 2.

"De manière très concrète, ça veut dire :



POUR UNE PERSONNE SEULE
en dessous de

17 000 € / an



POUR UN COUPLE AVEC DEUX ENFANTS
ce sera plutôt

50 000 € / an

5 | CFDT – NOTRE POSITION



Une aide utile mais **INSUFFISANTE**

Nous demandons :

- ✓ Une meilleure prise en charge des trajets domicile-travail
- ✓ Des mesures durables pour le pouvoir d'achat
- ✓ Des solutions de mobilité adaptées à tous les territoires



LA CFDT À VOS CÔTÉS, TOUS LES JOURS !



UN DOUTE ?

Venez voir vos représentants CFDT !

Ne passez pas à côté de vos droits !



La CFDT tiendra deux HMI (heure mensuelle information) en juin 2026 à savoir :

- le jeudi 04 juin de 11h30 à 12h30 au Pôle Garazi Baigorri à Lutxi borda salle IRATI pour la CAPB

- le mardi 23 juin de 13h à 14h et 15h30 à 16h à la maison de santé Antenne SOULE XIBEROA pour le CIAS PAYS BASQUE



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.